



N° 26
2 novembre 1998
Bimensuel

Dans ce numéro

- 
COURRIER
 L'Eglise réagit 2
- 
MODERNISATION
 Première expérience de médiation 3
- 
EDITORIAL
 Négociations sur les salaires 3
- 
EMPLOI
 20 postes vacants 8
- 
CULTURE
 Gilles nous lègue ses archives 11
- 
ACTUEL
 Tous parents, tous différents 12
- 
CONSEIL D'ETAT
 Les décisions de la quinzaine 13
- 
MEMENTO
 Plan-Fixe sur Jean-Pierre Dresco
 Midi-Ouvertures, 2ème édition 16



PHILIPPE MAEDER

La fumée au bureau: donnez votre avis!



La guerre du tabac n'aura probablement pas lieu dans l'administration vaudoise. Fumeurs et non fumeurs semblent faire preuve de sagesse et de bon sens pour négocier l'espace réservé à la cigarette, la pipe ou le cigare. Chacun essaye de respecter la liberté d'autrui, comme l'attestent les différents témoignages de ce dossier.

L'Etat, quant à lui, mesure les limites d'une interdiction généralisée de la fumée au bu-

reau, et axe son action sur la prévention. Multiplication des espaces fumeurs et non fumeurs, partage de bureaux, cours de désaccoutumance, etc. font partie du programme de prévention que le Service de la santé publique doit concrétiser prochainement. Vous pouvez y participer activement en répondant au questionnaire joint à ce dossier.

Pages 4 à 7

L'accord sur les salaires

Le lundi 26 octobre à 11 heures, les délégations du Conseil d'Etat et des associations de fonctionnaires FSF, SUD et SSP ont signé un accord après trois séances de négociations intenses.

Résultats: on ne touche pas à la Caisse de pensions et la contribution de solidarité est reconduite en 1999.

Le Grand Conseil décide cette semaine s'il accepte de modifier le budget 1999 en conséquence.

Par ailleurs, il n'y a pas de sanction disciplinaire prévue envers les grévistes du 6 octobre. Mais les heures manquées pour raison de grève donneront lieu à compensation.

Pages 14 et 15

A vendre à Métabief (France, station été-hiver à 10 minutes de Vallorbe-frontière, altitude 1000 m) charmant chalet soigné, 3 pièces + mezzanine, meublé, 4-10 pers. Séjour avec cheminée à insert, cuisine agencée ouverte, 2 chambres, salle de bains, WC séparé, grande mezzanine avec chambre semi-fermée. Toiture et chauffage central neufs. Calme, vue, soleil, jardin privatif, 2 pl. de parc, proche pistes de ski, accès facile toute l'année. Prix: francs suisses 175'000.- (évt négociable). Tél. 024/446 26 39.

A saisir: de privé, à Bercher (20 minutes de Lausanne et 15 minutes d'Yverdon), jolie villa-chalet d'une surface habitable de 130 m², quartier tranquille, grand séjour lumineux, 2 chambres, 1 cuisine, 1 WC-salle de bains, 1 studio de 35 m², garage, cave, buanderie et grand galetas. Terrain bien arborisé de 860 m². Terrasse et place de parc. Prix: fr. 450'000.- à discuter. Tél. 021/887 82 22 ou 316 61 28.

A vendre: 1. FIAT PUNTO 1.1, année 1996, 34'000 km, bleu métallisée, Kit Star pare-chocs couleur carrosserie. Verrouillage central, vitres électriques, radio-K7 avec commande au volant, feux antibrouillard avant et arrière, air-bag conducteur, intérieur luxe. 3 portes, état impeccable. Prix: fr. 12'500.-
2. PC PENTIUM 90, 32 Mo, 2Gb disque dur, CD-ROM, kit multimédia, écran 15" + divers logiciels. Prix à discuter. Mme Gozzo, tél. prof. 021/692 23 10, privé 024/441 71 94.

Réseau d'échange linguistique «Tandem»: ce programme d'échange permet de se perfectionner dans une langue étrangère avec un partenaire linguistique qui travaille ou étudie à Lausanne. Il s'adresse aux communautés universitaires UNIL et EPFL, aux enseignants du canton de Vaud, aux étudiants des Ecoles normales et du SPES, aux étudiants de l'UPL et du Gymnase du Soir. Renseignements: Université de Lausanne, Ecole de français moderne, tél. 021/692 30 94.



Editeur: Etat de Vaud.
Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.
Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desales.
Ligne graphique: Fabio Favini.
Impression: Presses centrales Lausanne.
Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.
Téléphone 021/ 316 40 50
Fax 021/ 316 40 52
E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Les pasteurs n'en ont cure

Au-delà des réactions corporatistes lues à la suite de la décision du Service des gérances d'augmenter le loyer des cures, je souhaite apporter une question plus large à la problématique de l'Eglise (évangélique réformée du Canton de Vaud, EERV) et de l'Etat.

J'ai beaucoup reçu et donné dans cette Eglise, je la connais donc un peu de l'intérieur, même si je m'y reconnais de moins en moins aujourd'hui. Je suis par ailleurs fonctionnaire et il m'intéresse, de ce point de vue, d'entendre ce que l'Etat attend de l'Eglise.

Historiquement, l'Etat a pu juger opportun de tisser un lien structurel fort avec l'Eglise et d'en financer son fonctionnement, afin

d'opérer un certain «contrôle» des mœurs et de maintenir un tissu de solidarité et de lien social.

Se demande-t-il si l'EERV répond aujourd'hui à tout ou partie de ces attentes, a-t-il évalué si son action est toujours d'intérêt public et mérite donc un financement quasi complet par l'impôt?

En effet, je constate globalement que de moins en moins de gens connaissent ou reconnaissent cette Eglise. Elle ne semble plus enracinée dans la vie de ceux-ci. (...)

L'EERV n'a pas su ou pas voulu prendre certains virages, beaucoup de ceux qui voulaient un changement sont partis ailleurs, découragés. Le «squat» des paroisses, par un petit nom-

bre qui l'utilise pour leurs seuls besoins spirituels, est un danger réel.

Certes, l'EERV opère sa réforme par l'opération «Eglise à venir». Sera-t-elle suffisante, dans un contexte d'offre religieuse jamais aussi abondante, faite d'églises chrétiennes ou non qui réussissent, elles, à rejoindre les gens là où ils sont et en sont?

Pour les citoyens-contribuables de ce canton, pour la clarté de la mission de l'Etat sur le plan spirituel et humanitaire, pour l'Eglise elle-même, une expression claire des attentes de l'Etat m'apparaît nécessaire, pour notamment mettre en perspective les très probables futurs débats sur le statut des ecclésiastiques, par ailleurs locataires de cures.

Luc Chapuis, Service des assurances sociales et de l'hébergement

Les dieux sont-ils tombés sur la tête?

Jusqu'à cet automne, je croyais que l'Etat et ses magistrats élus étaient garants du respect des lois votées par le parlement: en ces temps de difficultés économiques, je pensais qu'ils devaient être particulièrement attentifs au respect de celles qui régissent les rapports entre employeurs et employés, entre propriétaires et locataires, parmi d'autres. Ce rôle de haute surveillance faisait pour moi de l'Etat le garant des rapports sociaux corrects entre les différents partenaires concernés.

Voilà que cette image s'est brisée quand j'ai appris que l'Etat lui-même ne jouait plus ce rôle vis-à-vis de ses propres employés et de ses propres locataires! J'ai ainsi réalisé en septembre que l'Etat-employeur ne respectait plus des lois ou en modifiait unilatéralement en sa faveur, sans aucune con-

certation avec ses employés, et que l'Etat-proprétaire bafouait d'autres lois sans apparemment se soucier de l'impact que cela pouvait avoir sur l'attitude des propriétaires privés.

Que se passe-t-il depuis quelques mois dans l'Olympe qui abrite les dieux qui nous gouvernent? Est-il devenu tellement distant de la réalité terrestre que les dieux n'entendent plus ce qui se passe sur terre? Quelle image de l'Etat donnent-ils à tous les renards qui n'attendent que l'occasion de s'enrichir un peu plus sur le dos de leurs employés ou de leurs locataires? [...] Quelle responsabilité sociale les dieux assument-ils encore quand ils se permettent de changer unilatéralement les règles du jeu? Les dieux sont-ils tombés sur la tête?

Je suis conscient du fait que les choses doivent changer,

qu'une adaptation du rôle de l'Etat et de la fonction publique est nécessaire, que quantité de privilèges acquis au cours des années d'abondance peuvent être remis en question. Mais pas ainsi, pas sans parler aussi des difficultés et des inconvénients qui sont les pendents de ces privilèges: pas sans concertation avec les personnes concernées, pas sans un travail approfondi de recherche de la meilleure solution pour que l'Etat offre les prestations nécessaires et adéquates à un coût raisonnable. [...]

Marc Dunant, diacre-éducateur dans l'EERV

N.B. Les lenteurs de l'auteur et les délais rédactionnels font que cette lettre paraît après la clôture des négociations réussies entre le Conseil d'Etat et ses employés. Son contenu reste malgré tout valable pour les questions à régler à l'avenir.



Le canton de Vaud teste la médiation administrative

Les Vaudois peuvent désormais faire appel gratuitement à une médiatrice s'ils rencontrent un problème avec l'administration. Un bureau vient de s'ouvrir à Lausanne.

Les cas de litiges entre une administration et ses clients-usagers peuvent couvrir des domaines très larges. Les cas concrets traités depuis plusieurs années par les «ombudsman» (du terme suédois *ombud*, délégué, et *man*, homme) des cantons de Zurich et des deux Bâles le prouvent: engagements d'apprentis, remboursements de prestations complémentaires, émissions d'odeurs nauséabondes ou encore menaces d'expulsion d'un saisonnier croate, etc., représentent plusieurs centaines de dossiers chaque année.

Dans le canton de Vaud

Les écoles, le Service de la protection des données, le Bureau de l'égalité, par exemple, développent les relations entre usagers et administration. Le Bureau de la médiation qui vient de s'ouvrir s'inscrit dans le projet de modernisation de l'Etat: il vise en priorité à aider les administrés, indépendamment de leur domicile ou de leur nationalité, à gérer leurs rapports avec le service public cantonal, à préserver leurs droits et leurs intérêts, et à servir d'intermédiaire lors de conflits. Mais aussi à déceler les dysfonctionnements du service public et à proposer des améliorations.

Première expérience

Jusqu'à la fin de l'année, ce bureau fonctionne à titre



Véronique Jobin, médiatrice, dans ses nouveaux locaux

expérimental sous l'égide de Véronique Jobin, médiatrice, assistée de Florence Fasola, secrétaire à temps partiel. Cette première phase devra permettre, sur la base d'expériences concrètes, d'évaluer l'opportunité d'une fonction de médiation permanente dans le canton, et de préciser les contours du projet de loi en préparation.

Qui peut recourir aux services de médiation?

Toute personne qui rencontre un problème avec les services et établissements de l'administration cantonale peut s'adresser au Bu-

reau de la médiation. En revanche, les conflits entre les administrés et les autorités élues, le pouvoir judiciaire, les communes et l'Eglise ne sont pas de son ressort. Ni d'ailleurs les rapports internes de travail entre l'Etat et ses collaborateurs.

Où s'adresser?

Le Bureau de la médiation est situé à la place de la Riponne 5 à Lausanne. Une localisation hors des bâtiments de l'administration, dans un souci d'indépendance voulue par le Conseil d'Etat. Véronique Jobin reçoit les personnes intéressées sur rendez-vous. Une permanence téléphonique est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 13h au 021/351 26 91. Pour les plus branchés, deux adresses complémentaires: un e-mail: contact@mediation-vaud.ch et un site internet: www.mediation-vaud.ch.

Dominique Guindani

Le menu formation 1999 du CEP

Le Centre d'éducation permanente (CEP) vient de sortir sa nouvelle brochure des programmes interdépartementaux 1999. Elle est distribuée dans tous les services de l'administration, et comprend pas moins de 58 titres dont 28 nouveaux thèmes. Parmi les innovations, on retiendra une offre de formation continue étoffée pour les collaborateurs du canton de Vaud et de la Ville de Lausanne.

Les inscriptions à un séminaire de formation doivent s'effectuer en principe d'ici au 1^{er} décembre. Le collaborateur intéressé adressera une demande à sa hiérarchie et retournera le formulaire ad hoc à: CEP, ch. de Maillefer 37, 1052 Lausanne. La brochure du CEP peut être consultée sur son site Internet: www.unil.ch/cep/

Les fatalistes avaient tort

Divine surprise. Une sorte d'état de grâce a plané sur cinq jours de négociations entre le Conseil d'Etat et les associations de fonctionnaires. Le résultat est connu: un accord qui satisfait à la fois les contraintes du budget 1999 et les principales revendications exprimées par la fonction publique le 24 septembre et le 6 octobre. La mesure la plus mal reçue par les fonctionnaires, qui eût conduit à une réduction linéaire de leurs retraites, est renvoyée à l'«élaboration paritaire» du nouveau statut. Voilà donc un bon accord, qualifié comme tel par les deux parties, et salué par la presse.

Les dispositions matérielles de l'accord ne sont pas destinées à entrer dans l'histoire. En revanche, la manière dont le dialogue s'est noué entre les partenaires devrait faire date. Après plusieurs années d'invectives, de méfiance et de procès d'intention, on se mettait à considérer avec fatalisme l'absence présumée, à l'Etat de Vaud, de toute culture de la négociation. L'automne 1998 révèle, tout au contraire, que le Conseil d'Etat et les syndicats disposent de négociateurs talentueux. Et on se demande soudain, tout bêtement, quelles circonstances ont empêché que ce talent ne s'exprimât plus tôt.

Cette révélation est source d'espoir pour les échéances à venir, qui seront rudes. D'abord la «table ronde» qui devrait permettre de dénicher, selon les exigences du plan d'assainissement des finances, 200 millions de francs pour l'an 2000 entre recettes nouvelles et nouvelles économies. Et puis, surtout, le statut. Les divergences de fond ne manqueront pas de refaire surface entre une majorité politique soucieuse d'assouplir le statut, sinon désireuse de l'abolir, et un syndicalisme très attaché aux protections que ce statut continue de garantir aux employés de l'Etat. N'imaginons pas qu'après l'accord réussi du 26 octobre, le soufflé peut retomber et la hache de guerre s'enterrer d'elle-même. Au contraire, l'esprit d'ouverture et la confiance retrouvée devront se nourrir d'actes, d'engagements concrets et de promesses tenues. Le Conseil d'Etat manifeste qu'il en est conscient, en relançant immédiatement les travaux destinés à remédier aux situations de surcharge de travail et de pénibilité.

Laurent Rebeaud



Dans les bureaux de l'administration



L'attitude des non-fumeurs varie de cas en cas...

Nouvelle rubrique santé

Ce dossier est le premier que la Gazette consacre à une question de santé. Il inaugure une rubrique que la rédaction entend étoffer régulièrement, sous des formes diverses, en collaboration avec la Service de la santé publique et la Commission cantonale de prévention.

Les problèmes importants de la santé au travail seront abordés en priorité, mais les aspects pratiques ou les sujets de santé liés à la saison ne seront naturellement pas oubliés.

La guerre des clopes n'aura pas lieu

La guerre du tabac n'aura probablement pas lieu dans l'administration cantonale. Certains fumeurs ne semblent pas disposés à subir des directives généralisées. Mais l'Etat mesure les limites d'une interdiction. La prévention est donc son premier objectif.

Tous les goûts se retrouvent en matière de tabac dans le personnel de l'administration cantonale. Les uns allument la cigarette, le cigare ou la pipe. Les autres n'y touchent plus, ou n'y ont jamais touché. Les fonctionnaires rencontrés au hasard dans différents départements font généralement preuve de sagesse. Plutôt que de se dresser en deux clans, ils préfèrent s'arranger entre eux, en essayant de respecter la liberté de chacun.

Un terrain d'entente

Au Service Auto, par exemple, Alfred Gubler a choisi de sourire. Il est en minorité parmi des non-fumeuses au Bureau de la navigation. «J'ai promis que je ne fumerais pas, donc, quand j'en ai envie, je sors.» Ses collègues ont demandé clairement que le tabac soit interdit. Sur un autre étage, au Bureau des véhicules, on a décidé entre employés de ne pas fumer. «Il y avait pourtant une majorité de fumeurs, note Alex Oeuvray. Mais ça se passe bien, ceux qui veulent allumer une cigarette profitent du temps de pause. C'est aussi une question de courtoisie vis-

à-vis de notre clientèle.» Au Bureau des conducteurs, réputé grand consommateur de tabac, Sandrine Boiteux, la responsable, manifeste le même souci: «Nous sommes en train de trouver un terrain d'entente. Pour le moment, les fumeurs suivent nos recommandations, il faut voir comment évoluera la situation.»

Alfred Forestier, adjoint au chef de service, responsable du personnel et «fumeur

reau régler la question. «Si nous diffusons un ordre de service, les fumeurs s'enferment dans les toilettes ou traînent dans les couloirs. Nous avons proposé d'aménager des coins avec des cendriers, et recommandé de grouper les fumeurs dans la mesure du possible. A ce jour, aucune discussion n'a dégénéré en conflit.» Il estime à environ 40% le nombre de fumeurs au Service Auto. «Beaucoup sont jeunes, ils s'arrêtent à partir d'un certain âge.»

Chacun manifeste de la compréhension

Au Service de la sécurité civile et militaire, on fume si l'on veut quand on est seul. Les autres attendent la pause pour allumer une cigarette, ou profitent des coins fumeurs aménagés dans les couloirs. Fumer est formellement interdit au guichet. Daniel Meillaud, adjoint du chef de service, est un fumeur de pipe, mais n'a pas totalement renoncé à la cigarette. «Je ne crois pas que la pipe attire plus de compréhension de la part des non-fumeurs. Si j'accompagne des non-fumeurs à la pause, je renonce à fumer. Chacun ici manifeste de la compréhension.



Alfred Forestier: «Aucune discussion n'a dégénéré en conflit.»

moyen», confirme que fumer au guichet est interdit par mesure de protection pour la clientèle. Personne ne fume non plus pendant les séances. Pour le reste, la direction laisse chaque bu-



Tous les goûts se retrouvent en matière de tabac dans l'administration cantonale.

Presque tout le monde a fait le service militaire, l'état d'esprit est plus naturellement à la discipline, je crois que cela facilite les choses. Même les dames s'y sont mises.»

«Je me sens libre de ne pas fumer»

Christiane est une fumeuse moyenne au secrétariat général de l'enseignement spécialisé. «J'ai renoncé facilement à ma cigarette, elle ne fait pas bon ménage avec

les livres et les documents. Et puis, pourquoi devrions-nous empoisonner nos collègues non-fumeurs? Je me sens libre de ne pas fumer. Par contre, si l'on m'y avait obligée, je ne sais pas comment je l'aurais pris.»

Le service compte une majorité de non-fumeurs et le climat est bon. «C'est un hasard, admet Alexis Margot, et cela tombe bien. Il est normal de ne pas fumer dans des bureaux où l'on reçoit.» Françoise Bacquet a

fumé autrefois: «Nous sommes plus intransigeants que ceux qui n'ont jamais goûté au tabac, constate-t-elle. Mais nous sommes civilisés. Si quelqu'un d'entre nous souffre de la fumée, il trouve une oreille attentive.»

L'informatique dans la fumée

Le centre informatique du Département de la santé et de l'action sociale compte 28 collaborateurs, dont la moitié sont de gros fumeurs. «Cette situation est propre à l'informaticien, explique Philippe Buob qui vient d'aérer son bureau.



PHOTOS PHILIPPE MAEDER

Philippe Buob:
«Derrière un écran, nous fumons sans nous en rendre compte.»



L'Etat en faveur de la prévention

Le tabac est considéré comme une drogue légale, au même titre que l'alcool. On estime à 10'000 les personnes qui meurent chaque année en Suisse, pour en avoir consommé directement ou indirectement. Les mordus de la cigarette sont responsables de leur santé, mais également de celle de leur entourage, puisque la fumée dite passive entraîne aussi des risques pour les personnes qui ne fument pas.

En février 1997, une interpellation du député Nicolas Morel relative à la prévention du tabagisme a suscité une réponse circonstanciée du Conseil d'Etat, lui aussi conscient de la nocivité du tabac et de la fumée passive. Mais que peut faire l'Etat pour son personnel?

«La protection des non-fumeurs, sans pour autant déboucher sur une chasse aux sorcières, doit faire l'objet d'une grande attention», note le Dr Jean Martin, médecin cantonal. L'interpellation donne au Service de la santé publique l'occasion de proposer un programme cohérent de prévention du tabagisme dans l'administration cantonale. La réponse du Conseil d'Etat propose, par exemple, de recommander la multiplication des espaces non-fumeurs, la protection des non-fumeurs dans les séances de travail, ou le partage des bureaux entre fumeurs et non-fumeurs. Il convient aussi de réfléchir à l'organisation d'un cours de désaccoutumance au tabac. Ces actions doivent être menées avec prudence. Supprimer la cigarette sans discernement peut mener, dans certains cas, à une augmentation d'autres difficultés, telles que l'alcoolisme ou la dépression.

La réponse du Conseil d'Etat ayant reçu l'aval du Grand Conseil, le Service de la santé publique va étudier la forme et le contenu d'une prévention efficace. Il pourra s'appuyer sur le Centre d'Information et de prévention du tabagisme (CIPRET) qui vient de se constituer dans le canton (voir encadré page 6). Et si le projet voyait le jour à l'occasion du 31 mai, Journée sans tabac, son impact s'en trouverait certainement renforcé.

Suite à la page 6



Les autres cantons se préoccupent aussi des non-fumeurs

Selon une ordonnance relative à la loi fédérale sur le travail, l'employeur doit veiller dans la mesure du possible que les travailleurs non-fumeurs ne soient pas incommodés par la fumée d'autres personnes. Certains cantons laissent agir les ligues de la santé, d'autres émettent des recommandations.

La plupart des administrations cantonales se préoccupent du sujet. Les écoles, les services qui reçoivent du public, les salles de conférences sont des lieux où l'interdiction de fumer est générale. On veille toujours, cependant, à réserver un coin fumeurs.

Prévention et collaboration au CIPRET

Le Centre d'information et de prévention du tabagisme (CIPRET) groupe la Fédération vaudoise des ligues de la santé, les Ligues vaudoises contre les maladies cardio-vasculaires, contre le cancer, pulmonaire, Vie et Santé, le Centre prévention et santé, l'Unité de prévention de la Polyclinique médicale universitaire et de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive. Son siège se trouve dans la Boutik Santé (15, rue du Simplon à Lausanne) qui propose une riche documentation. Le CIPRET propose des actions de prévention à ses partenaires. Il assure leur réalisation dans le souci d'en faire bénéficier les publics cibles concernés au niveau cantonal. Il collabore également avec ses homologues des autres cantons afin d'échanger les expériences et participer à des actions régionales ou nationales.



Le CIPRET a son siège à la Boutik Santé (15, rue du Simplon à Lausanne), où Lilliane Pierré est responsable de l'accueil.

Suite de la page 5

Derrière un écran d'ordinateur, nous fumons sans nous en rendre compte, souvent la cigarette brûle toute seule dans le cendrier, dès qu'elle est terminée, nous en rallumons instinctivement une autre. Notre métier est très stressant, le travail est énorme: objectifs élevés et peu de moyens pour les réaliser. Notre petite équipe est plutôt polyvalente, et toujours sous pression. Quand je suis chez moi, je fume beaucoup moins, et c'est alors vraiment pour le plaisir.»

Comment faire passer le message

Tant de tension n'altère pas la tolérance. «Il n'y a pas de mesures officielles dans le centre. Nous ne fumons pas pendant les séances et dans les bureaux, par chance, les fumeurs sont groupés. Pour ma part, je respecte les non-fumeurs.



PHOTOS PHILIPPE MAEDER

Daniel Decosterd: «On pourrait attendre plus de prévenance de la part des fumeurs.»

Mais j'aurais du mal à accepter une interdiction de fumer.»

Le Service de l'emploi a subi lui aussi une forte pression. «Il a connu les difficultés d'une croissance rapide, mais redevient plus calme.» Daniel Decosterd, responsable des ressources humaines, estime qu'en général on pourrait attendre plus de prévenance de la part des fumeurs. «Si on leur

dit qu'ils dérangent, ils le prennent souvent mal. Il faut trouver le moyen de faire passer le message.» Dans le service, il laisse les gens libres, on s'arrange dans chaque bureau. Il n'y a jamais eu de réclamation.

Des arguments en cas de besoin

Jean-Daniel Hersperger est non-fumeur depuis 15 ans et tolérant, bien que supportant mal la fumée. Adjoint administratif à l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, il a rassemblé une documentation sur le sujet, afin de pouvoir argumenter en cas de conflit. «La fumée est le problème de celui qui fume, pour autant qu'il ne s'impose pas au non-fumeur. Nous avons ici des non-fumeurs très intolérants. Toutefois, nous n'avons pas interdité la fumée, seulement recommandé d'y renoncer. Cela se passe bien, mais quand les fumeurs se retrouvent sur le palier, il faut ad-

mettre que ce n'est pas très engageant pour les visiteurs.»

«Lieu de santé sans fumée»

En tant qu'établissement hospitalier, le CHUV se préoccupe du tabagisme dans ses locaux. Une campagne suisse a été lancée sur le thème «Lieu de santé sans

fumée», à laquelle la direction de l'hôpital souhaite s'associer. Elle étudie actuellement comment informer, sensibiliser, pour arriver peu à peu à une interdiction de fumer, tout en réservant des espaces de liberté aux fumeurs.

Cela dit, ces derniers connaissent leurs responsabi-

tés et résistent au tabac quand il peut gêner. Ce sont les visiteurs qui incommode parfois les services, particulièrement à l'accueil où certains d'entre eux se renseignent la cigarette aux lèvres, sans se gêner d'enfumer la personne qui leur répond.

Geneviève Praplan



Au CHUV: fumer dehors, à l'occasion.



La fumée au bureau: votre point de vue

QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire s'adresse à tous les collaborateurs de l'Etat de Vaud. Merci à celles et à ceux qui choisissent d'y répondre.

1. *Que pensez-vous de règles concernant la fumée au poste de travail?* (Cochez la case qui convient)

- Des prescriptions sont utiles
- Des prescriptions sont inutiles
- Interdire complètement la fumée
- Autres propositions:

2. *Que pensez-vous de règles générales concernant la fumée dans l'administration?*

- 1 pas de règles
- 2 interdire la fumée
- 3 zones fumeurs et zones non-fumeurs dans les locaux où c'est possible

	1	2	3
a) bureau partagé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) salles de conférences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) cafétéria/cantine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) locaux de détente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) ascenseurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) toilettes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g) autres locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

lesquels:

3. *L'administration vaudoise devrait-elle offrir des programmes de désaccoutumance?*

- Oui Non

4. *Etes-vous gêné(e) par la fumée à votre poste de travail?*

- Souvent Occasionnellement
- Rarement Jamais

5. *De quelle manière la fumée à votre poste de travail vous gêne-t-elle?* (marquez d'une croix tout ce qui vous concerne)

- Mauvaise odeur des vêtements et des cheveux
- Irritation des yeux
- Toux
- Maux de tête
- Manque de respect vis-à-vis d'autrui
- Craintes pour une atteinte de la santé à longue échéance
- Autre

6. *Etes-vous?*

- Fumeur
- Ex-fumeur
- Non-fumeur depuis toujours

Les questions 7 et 8 s'adressent spécialement aux fumeurs:

7. *Participeriez-vous à un programme de désaccoutumance offert par l'administration?*

- Oui Non Je ne sais pas

8. *Comment votre comportement de fumeur se modifierait-il si l'administration promulguait un règlement restrictif?*

- Je les respecterais, mais avec difficulté
- Je fumerais probablement plus en dehors de mon poste de travail
- Je fumerais probablement moins dans l'ensemble
- J'essaierais peut-être de cesser de fumer

Les questions suivantes s'adressent à tout le monde, mais vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes.

9. *Partagez-vous votre bureau avec d'autres personnes?*

- Oui Non

9.1 *Si oui, parmi ces personnes, y a-t-il une majorité de fumeurs?*

- Oui Non

10. *Quel est votre sexe?*

- Homme Femme

11. *Quel âge avez-vous?*

- 16-20 21-35
- 36-55 Plus de 55 ans

13. *Dans quelle tranche salariale se situe votre classe finale?*

- 1-9 10-18
- 19-26 Plus de 26

14. *Vos remarques et propositions:*

Informations facultatives:

Nom:

Prénom:

Service:

Merci de bien vouloir retourner ce questionnaire à:

La Gazette-BIC, place du Château 6, 1014 Lausanne

ou par courrier interne



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
22.1188	Chef de projet (réforme de l'organisation judiciaire) cl. 27-30	Activité: rattaché au Service de justice et de législation et partie intégrante de son équipe, vous serez responsable et garant de la méthodologie, des outils de direction et de l'animation de la réforme. Indispensable: études universitaires complètes, de préférence HEC. Pratique professionnelle de huit ans environ. Capacités à assumer des responsabilités importantes. Spécificité: expérience de plusieurs années dans la conduite de projets. Maîtrise des différentes méthodes et des outils de gestion de projets. Capacités relationnelles et leadership.
22.1195	Conservateur du registre foncier D cl. 26-28 50%	Activité: examen des actes juridiques déposés au registre foncier pour inscription. Direction de l'office en vertu des attributions qui sont conférées par la législation fédérale et cantonale. Gestion d'un groupe de quatre collaborateurs. Indispensable: licence en droit ou diplôme universitaire de géomètre ou CFC d'employé de commerce ou de dessinateur géomètre ou équivalent et 12 ans de pratique professionnelle. Spécificité: il faut avoir réussi l'examen organisé par le Département des finances. En sont dispensés les candidats qui possèdent un diplôme de licencié en droit, de notaire ou de géomètre, ou ceux qui ont déjà occupé un poste de conservateur du registre foncier.
22.1197	Adjoint C cl. 24-28 Economiste cl. 24-28 100%	Activité: intégré dans une équipe de quatre personnes, vous vous consacrez principalement aux tâches de planification et de gestion financières de la direction du service et des 21 établissements qui en dépendent, dans une perspective de supervision et de coordination. Indispensable: titre universitaire avec pratique de 3 ans min., expérience de la gestion budgétaire, capacité rédactionnelle, esprit d'équipe et de collaboration. Intérêt marqué pour l'école en général et pour la formation (gymnasiens et futurs enseignants).
22.1202	Premier secrétaire A cl. 18-20 100%	Activité: vous assurez la gestion administrative des dossiers relevant de la compétence du secrétariat général, vous organisez, coordonnez et supervisez les tâches du pool de secrétaires. Vous collaborez également avec la secrétaire et collaboratrice administrative du chef du département pour la réalisation des activités transversales entre la direction du département et le secrétariat général. Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique de 10 ans min., bonnes connaissances de l'informatique, maîtrise du français et de l'allemand. Ce poste exige précision, autonomie, sens des responsabilités, aisance dans les contacts, flexibilité et disponibilité.
22.1199	Concepteur en informatique (domaine fiscal) cl. 23-26 100%	Activité: cette personne sera chargée de l'analyse des besoins des utilisateurs, de l'établissement des cahiers des charges, de la conception et de la maintenance des applications. Elle sera également engagée dans la réalisation de projets. Indispensable: titre universitaire ou diplôme ETS ou brevet fédéral d'analyste-programmeur. Pratique professionnelle de 2 ans comme analyste programmeur ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion. Connaissances des méthodes de projet et des outils de développement. Résistance au stress, capacité d'organisation et autonomie. Souhaité: intérêts pour le développement dans le domaine fiscal et désir de s'investir de façon durable au sein d'une équipe soudée et motivée.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h

22.1198	<p>Concepteur en informatique (gestion budgétaire, comptable et financière) cl. 23-26 100%</p>	<p>Activité: cette personne sera chargée de l'analyse des besoins des utilisateurs, de l'établissement des cahiers des charges, de la conception et de la maintenance des applications. Elle sera également engagée dans la réalisation de projets.</p> <p>Indispensable: titre universitaire ou diplôme ETS ou brevet fédéral d'analyste-programmeur. Pratique professionnelle de 2 ans comme analyste-programmeur ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion. Connaissances des méthodes de projet et des outils de développement. Résistance au stress, capacité d'organisation et autonomie.</p> <p>Souhaité: intérêts pour le développement dans le domaine de la comptabilité générale, analytique, des budgets, des débiteurs.</p>
22.1192	<p>Ingénieur D cl. 19-23 100%</p>	<p>Activité: développement, mise au point et maintenance d'équipements de laboratoire dans le domaine des matériaux, du calcul et contrôle des contraintes et de la machine-outil. Participation à des projets et mandats industriels.</p> <p>Indispensable: diplôme d'ingénieur ETS en mécanique ou inscription au REG B ou titre équivalent, esprit d'initiative, sens des responsabilités et autonomie.</p> <p>Lieu: Yverdon-les-Bains.</p>
22.1208	<p>Secrétaire cl. 15-18 75%-100%</p>	<p>Activité: secrétariat de direction, correspondance, rédaction, traitement et suivi des dossiers, organisations de séances, tenue de l'agenda, de l'échéancier, classement, ouverture et archivage de dossiers.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou équivalent, pratique professionnelle de 6 ans environ. Capacité à effectuer des tâches exigeantes avec autonomie et indépendance. Sens de l'organisation et des priorités. Excellente maîtrise de l'orthographe et capacités rédactionnelles.</p>
22.1201	<p>Micro-informaticien cl. 15-18 50%</p>	<p>Activité: support technique auprès des différents utilisateurs concernant l'usage du matériel micro-informatique et des logiciels bureautiques. Installation et configuration des postes individuels en fonction du réseau et des serveurs. Gestion du stock des consommables et de l'inventaire informatique.</p> <p>Indispensable: très bonnes connaissances en micro-informatique et des périphériques. Connaissances des systèmes Mac OS, Win 3.X, 95, NT et d'un langage de programmation. CFC ou équivalent, pratique prof. de 5 ans env. et bonnes connaissances d'anglais.</p>
22.1204	<p>Bibliothécaire B cl. 14-17 90%</p>	<p>Activité: vous êtes chargé du traitement des monographies au sein de la section des langues et littératures modernes: commandes, catalogage sur VTLS, rangements et inventaires. Vous renseignez et informez également les usagers de la bibliothèque.</p> <p>Indispensable: diplôme d'une école de bibliothécaire ou titre jugé équivalent, aisance dans le contact avec les usagers, aptitude à travailler en équipe et flexibilité. De bonnes connaissances d'italien et d'espagnol seraient un plus.</p> <p>Souhaité: intérêt marqué pour les nouvelles technologies de l'information.</p>
22.1190	<p>Employé principal d'administration cl. 14-16 100%</p>	<p>Activité: avec le concours d'une collègue, secrétariat d'une équipe de 17 personnes traitant des dossiers concernant l'aménagement du territoire en relation avec les régions et les communes. Egalement correspondant bureautique pour l'ensemble du service.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec env. 6 ans d'expérience professionnelle. Maîtrise de l'orthographe et des logiciels Word et Excel. Compétences organisationnelles. Goût pour le travail en équipe et le contact avec le public.</p>
22.1207	<p>Assistant de recherche cl. 13-16 1^{er} employé d'administration cl. 12-14 90%</p>	<p>Activité: envoi, contrôle et validation des questionnaires, gestion de fichiers, mise en forme de tableaux statistiques, gestion de documentation. Correspondance.</p> <p>Indispensable: CFC ou équivalent et une pratique professionnelle jugée utile à la fonction de 5 ans environ. Connaissances et intérêt pour les outils bureautiques PC (Word, Excel). Intérêt pour l'information quantitative.</p>



22.1189	Employé d'administration cl. 10-12 1^{er} employé d'administration cl. 12-14 100%	Activité: participation, dans le cadre d'une petite équipe, au traitement des salaires de l'Etat de Vaud. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou équivalent ou CFC d'employé de bureau et environ 5 ans d'expérience. Intérêt pour les chiffres, connaissances dans le domaine des salaires et des assurances sociales, expérience dans l'utilisation des terminaux. Bonne maîtrise des logiciels Word et Excel.
22.1191	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: vous assumez le secrétariat (correspondance, téléphone) d'un doyen de département, en collaboration avec le chargé de mission. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre équivalent, maîtrise de Word et Excel, bonne capacité rédactionnelle, aptitude à travailler de façon autonome. Lieu: Yverdon-les-Bains.
22.1203	Employé d'administration cl. 10-12 50%	Activité: dactylographie, réception téléphonique, tenue à jour de dossiers, travaux de suppléance. Activité au sein d'une petite équipe. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou équivalent ou CFC d'employé de bureau et une pratique professionnelle de 5 ans environ. Maîtrise des logiciels Word et Excel et attrait pour le travail en groupe. Spécificité: activité à 50%, l'après-midi.
22.1196	Employé d'administration cl. 10-12 50%	Activité: dactylographie de correspondances diverses, saisie informatique, tenue de tableaux de service, permanence téléphonique, fonction de greffier, recherche de documents. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau et expérience professionnelle de 5 ans environ. Spécificité: pas de casier judiciaire, sens de la discrétion.
22.1205	Employé d'administration cl. 10-12 50%	Activité: gestion et préparation des dossiers conformément aux procédures, tenue à jour du fichier d'adresses, remplacement au central téléphonique, renseignements par téléphone et réception des clients. Indispensable: CFC d'employé de commerce, connaissances des logiciels informatiques courants. Précision, esprit orienté service, et intérêt pour le travail en équipe. Souhaité: expérience dans le domaine des assurances.
22.1193	Concierge C cl. 10-12 100%	Activité: entretien et nettoyages de bâtiments, utilisation et entretien des machines et du matériel de nettoyage, participation active aux travaux concernant l'organisation des manifestations, ainsi qu'aux tâches de sécurité et de surveillance. Indispensable: CFC utile à la fonction et une expérience professionnelle de 2 ans minimum ou 10 ans d'activité, dont 2 ans dans les travaux de conciergerie. Avoir 20 ans minimum, un permis de conduire, et être prêt à effectuer des horaires irréguliers. Bon sens pratique et réel intérêt pour ce genre de travaux.
22.1206	Chef cantonnier des RC cl. 11-13 100%	Activité: en plein air, responsable au sein d'une petite équipe, vous participez activement à l'entretien et à la sécurité des routes du réseau cantonal en fonction des saisons, vous avez idéalement une expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts ou du génie civil. Indispensable: être en excellente santé, avoir un permis de conduire et, pour les étrangers, le permis C. Une expérience de cantonnier de 5 ans, une expérience dans la surveillance de chantiers, de bonnes connaissances de montagne. Spécificité: domicile imposé, Aigle ou environs.
22.1200	Employé d'exploitation cl. 4-6 50%	Activité: vous êtes chargé du nettoyage, du séchage et de la stérilisation de la verrerie dans les laboratoires. Vous ramassez et conditionnez également les déchets spéciaux. Indispensable: avoir 20 ans au moins et être capable de faire fonctionner machines à laver et autoclaves.

Les archives de Jean Villard-Gilles entrent dans le domaine public



Jean Villard-Gilles exprime tout le XX^e siècle vaudois, mais est avant tout un chantre des valeurs universelles. Ses archives font désormais partie du domaine public.

Seize ans après la mort de Jean Villard-Gilles, sa veuve fait entrer dans le domaine public l'ensemble des archives de son mari: publications, correspondances, photographies, dessins, affiches, partitions, manuscrits et discographie. L'ensemble de la donation représente 3,60 mètres linéaires; elle est immédiatement accessible dans la salle de lecture des Archives cantonales vaudoises.

De Montreux à Paris

Jean Villard-Gilles est né le 2 juin 1895 à Montreux; originaire de Daillens, il fut collègien à Montreux et à Genève, avant de participer, en 1918, à l'aventure de l'*Histoire du Soldat*, due aux talents conjugués de Charles-Ferdinand Ramuz, Igor Stravinski, René Auberjonois et Ernest Ansermet. Il gagne Paris à la fin de la guerre et se fait engager dans la troupe avant-gardiste de Jacques Copeau dont il partage les for-

Le patrimoine culturel du canton de Vaud s'enrichit d'un fonds d'archives emblématique et exceptionnel remis aux Archives cantonales vaudoises: celui de l'homme de spectacle, de l'auteur-compositeur, du chansonnier et poète Jean Villard-Gilles.

tunes diverses jusqu'en 1932. Débute alors une carrière exceptionnelle de duettiste avec Julien, entre 1932 et 1939, qui lui permet de conquérir les plus grands music-halls de l'époque. Il décroche en 1934 le Grand Prix du disque. De cette époque datent les chansons célèbres *Dollar* et *La ronde des métiers*.

Le succès avec Albert Urfer

La mobilisation ramène Jean Villard-Gilles en Suisse. Soldat, il se produit dans la troupe des Loisirs de l'Armée, il assure une émission hebdomadaire à la Radio suisse

romande qui lui fait confiance. En 1940, il rencontre Edith Burger; il anime, jusqu'à la mort de celle-ci en 1948, le célèbre cabaret lausannois *Le Coup de Soleil*. Sa carrière rebondit à Paris, lorsqu'il s'associe à Albert Urfer, avec lequel il chantera jusqu'en 1976. Les succès s'enchaînent, divers prix les sanctionnent; ainsi, en 1950, Prix de la poésie populiste, en 1965, Prix de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, en 1978, Prix de l'Académie Charles-Cros. Les communes de Daillens, de Saint-Saphorin (Lavaux) où il vit depuis le début des années cinquante, et de Montreux lui octroient la bourgeoisie d'honneur. La Ville de Lausanne lui décerne en 1976 le Prix de Lausanne.

Un artiste complet et influent

Jean Villard-Gilles a trouvé dans la chanson le moule qui lui convenait. Néanmoins, sa personnalité ne peut se résumer à cette

facette. Il fut un comédien et un auteur de pièces de théâtre dès les années 1920; il composa de très nombreux poèmes – dont le plus célèbre est *La Venoge* – et sketches; il fut un narrateur exceptionnel de bonnes histoires; il entretint des relations épisodiques avec le cinéma.

Son influence fut considérable sur les chansonniers, parmi lesquels Jacques Brel, qui déclara qu'il fut son maître.

Jean Villard-Gilles exprime tout le XX^e siècle vaudois, et prend figure dans le patrimoine de notre canton aux côtés de ceux qui ont le mieux senti et chanté ce pays. Mais il est avant tout un homme de l'Histoire générale du spectacle, et un chantre des valeurs universelles et fondamentales.

Il nous lègue des valeurs universelles

Il nous lègue ses valeurs de tolérance, de générosité, d'espérance, de libertaire, d'indignation devant toutes les injustices humaines. Le miracle de Jean Villard-Gilles, c'est sans doute ses accents modernes, son sens du portrait et la justesse de son trait.

S'il nous a quittés le 26 mars 1982, son souvenir demeure vivace. La donation de ses archives à l'Etat de Vaud permet d'ancrer encore plus fortement sa mémoire dans le souvenir de tous ceux qui ne l'ont pas connu, mais qui continuent à l'écouter et à en propager les messages, avertissements et enseignements.

Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises

La remise officielle des archives de Jean Villard-Gilles (1895-1982) a lieu le 2 novembre 1998. On peut les consulter aux Archives cantonales, rue de la Mouline 32, 1022 Chavannes, tél. 021/316 37 11.

100'000 km de fibres nerveuses... et moi, et moi, et moi!

Laissez votre culture au vestiaire: l'exposition «Tous parents, tous différents» ne s'occupe pas de nos différences culturelles. Elle annonce d'emblée la couleur: c'est la diversité génétique ou biologique qui l'intéresse.

Inaugurée en 1992 au Musée de l'Homme à Paris, l'exposition *Tous parents, tous différents* a déjà tourné dans plusieurs villes romandes, avant de s'arrêter à Lausanne jusqu'au 24 janvier 1999. La diversité humaine y est abordée de manière à tordre le cou à quelques idées reçues. Postulat de base: nous sommes plus de 5,5 milliards de femmes et d'hommes différents... et nous ne formons qu'une seule espèce.

Une seule espèce et beaucoup de différences

Pour donner au thème de la tolérance une base de discussion, l'exposition nous rappelle que quelle que soit leur origine, toutes les femmes et tous les hommes qui peuplent la terre pourraient avoir des enfants ensemble. Ce potentiel de procréation fait de tous les humains des membres de la même espèce. Et si jamais vous avez de la peine à vous représenter la tête du rejeton d'une Pygmée et d'un Suédois, un petit jeu de photos des visages les plus divers aidera à satisfaire votre curiosité.

Pourtant, de toutes les espèces, la nôtre est l'une de celles qui présentent le plus de différences dans les formes et les couleurs du corps.

Les yeux de Bébé: une couleur bien mystérieuse

Tous parents, tous différents permet d'aborder la génétique en restant accessible, tout en permettant à ceux qui le souhaitent d'approfondir le sujet. Comme le fait remarquer cette visiteuse, dommage pour les plus jeunes que les panneaux ne soient pas installés plus près du sol! Un problème de génétique parmi d'autres: la transmission de la couleur des yeux. Une bien sombre question, de nos jours encore, pour les généticiens: contrairement à une idée reçue, nous ne savons toujours pas comment il se transmet des parents aux enfants. La détermina-



tion de ce caractère génétique est, et reste, très compliquée.

On apprend également dans cette partie de l'exposition que la taille moyenne d'une population peut changer rapidement au cours du temps. Un chiffre impressionnant: les Français ont grandi de 9 cm en un siècle. La taille moyenne de nos voisins est aujourd'hui de 175 cm. La Suisse est malheureusement absente de ces comparaisons.

Le kit humain

Le corps humain, c'est 100'000 km de fibres nerveuses. En cette période de Halloween, sachez aussi que le squelette humain est fait de 211 os, et que 5 litres de sang circulent sous 4,5 m² de peau.

Ces quelques chiffres, communs à tout être humain, cachent une diversité invisible: celle des groupes sanguins. Un petit jeu vous indiquera quel groupe est compatible avec le vôtre: une sinistre marche funèbre est venue me rappeler, à chaque nouvelle

tentative, que je ne pouvais recevoir de sang que d'une personne du même groupe que moi...

Les groupes sanguins permettent de constituer des «familles» sur une carte du monde: l'Amérique du Sud ne comporte par exemple qu'un seul groupe sanguin, alors que la diversité est beaucoup plus grande sur le continent européen.

Mêmes gènes, mêmes ancêtres

Tous les Hommes actuels sont des descendants d'immigrés. L'étude mondiale de la diversité génétique montre que toutes les populations humaines possèdent à peu près les mêmes variantes génétiques: nous avons donc tous les mêmes ancêtres. Et pourtant: aucun des 80 milliards d'êtres humains qui se sont succédés sur terre depuis notre origine commune n'a eu exactement le même patrimoine génétique. A l'exception bien sûr des vrais jumeaux!

Qu'on se le dise: il est impossible de nous classer grâce à la génétique. Les barrières qui se dressent entre les êtres humains ne sont pas données à la naissance. L'éducation, les apprentissages qui nous sont transmis nous constituent en êtres culturels: une culture qui construira notre identité et nous entraînera parfois à aborder la différence par le jugement de valeur.

Reprenons donc notre culture, qu'on nous avait demandé de laisser au vestiaire à l'entrée de l'exposition, et dirigeons-nous du côté du musée d'ethnographie pour une explication des différences culturelles. Un discours forcément plus complexe et plus délicat que celui qui se limite à la biologie. D'ailleurs, aviez-vous vraiment laissé votre culture au vestiaire?

Christine Matthey Desaulles

A voir jusqu'au 24 janvier 1999 au Musée de la Main, rue du Bugnon 21, Lausanne. Ma-di de 13h à 19h; jeudi jusqu'à 20h.



Les décisions de la quinzaine

DEC

Département de l'économie

Entraves techniques au commerce: Vaud approuve l'accord intercantonal

En réponse à la consultation relative à l'accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce (AIETC), le Conseil d'Etat déclare partager entièrement les objectifs de ce projet, qui vise l'harmonisation des normes techniques cantonales, fédérales et européennes. Cet accord permettra de faciliter l'accès des entreprises suisses au marché international, l'implantation des investisseurs étrangers sur sol suisse, ainsi que la recherche de partenaires industriels scientifiques ou autres.

M. Vincent Delay, juriste, 021/316 60 08

Métiers de la pierre: extension de la convention collective

Le Conseil d'Etat a décidé d'étendre le champ d'application de la convention collective des métiers de la pierre du Canton de Vaud, en vigueur depuis le 1er janvier 1998. Cette décision fait suite à une requête des partenaires sociaux désireux d'éviter le dumping social.

R. Piccand, Service de l'emploi, 021/316 61 01

Sciences de la santé : vers un centre de documentation à Vevey

Le Conseil d'Etat a décidé d'investir fr. 332'000.— pour une étude de faisabilité visant à l'implantation d'un centre de documentation sur les sciences de la santé à Vevey. Ce projet, *Infomedis*, s'articulera autour de 3 axes : un centre de documentation informatisé et multilingue, des expositions permanentes et un cycle de conférences/séminaires. La Fondation *Infomedis* qui souhaite s'établir sur le terrain des anciens Ateliers de Constructions Mécaniques de Vevey (ACMV) veut ainsi créer un centre touristique et éducatif sur la santé et la médecine sous la forme d'un parc d'exploration appelé «ExploraPark».

Roland Hayez, économiste, 021/316 60 18

DFIN

Département des finances

Plan de retraite anticipée pour les collaborateurs de l'Etat

Le Conseil d'Etat a décidé de reconduire le plan de retraite anticipée en 1999. Les mesures d'encouragement assurent un complément de pension de 21 % du dernier traitement cotisant aux collaborateurs prenant leur retraite dès 62 ans révolus et comptant moins de 35 ans de cotisations. Les collaborateurs éligibles seront personnellement informés par le Service du personnel sur les modalités de ce programme.

P.-M. Gonseth, Service du personnel, 021/617 63 45

Nouvelle loi sur les impôts directs cantonaux

Le Conseil d'Etat a chargé le Département des finances de préparer un contre-projet de nouvelle loi sur les impôts directs cantonaux en réponse à l'initiative législative M. Haldy et consorts. L'objectif premier de la nouvelle loi sur les impôts directs cantonaux, dont l'entrée en vigueur sera fixée au 1er janvier 2001, est d'harmoniser la législation fiscale avec la loi sur l'harmonisation des impôts directs. Le passage à la taxation postnuméro des personnes physiques sera réalisé dans une étape ultérieure, prévue en principe pour le 1er janvier 2003.

Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 73

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Départ des Bosniaques: sursis pour certains «cas Dayton»

Agissant dans la ligne de ses précédentes décisions de septembre 1997 et d'avril dernier, le Conseil d'Etat vient d'accorder un délai de départ au 30 juin 1999 pour toute une frange de familles bosniaques ne pouvant rentrer, pour des raisons ethniques, dans leur ancien lieu de domicile (cas «Dayton»). Certaines familles, cependant, devront subvenir à leurs besoins ou être prises en charge par des tiers.

Frédéric Chevallay, chef du Service de la population et des migrations, 021/316 46 46

(Suite à la page 14)

Nouveau dispositif pour l'accueil des requérants d'asile du Kosovo

Face à l'afflux de personnes en quête de protection, le Conseil d'Etat propose un accueil digne et humain.

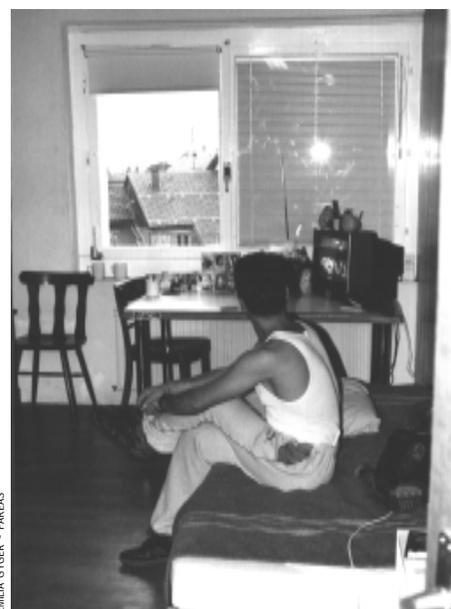
Mille requérants d'asile d'ici à la fin de l'année (8,6 % du total admis sur le territoire suisse): c'est l'afflux auquel doit s'attendre le Canton. Il est trois fois supérieur à la normale. Les requérants, principalement en provenance du Kosovo, sont en proie à de réelles souffrances liées à la situation vécue dans leur pays d'origine. Pour se préparer à les accueillir dignement, le Conseil d'Etat a décidé dernièrement la mise sur pied du dispositif AFFLEX (organisation d'accueil en cas d'afflux extraordinaire). Cette procédure réunit dans un même état-major de conduite des collaborateurs de trois départements différents. Il est placé sous la responsabilité de Michel Buttin, directeur de l'Office cantonal de protection civile. Par ailleurs, le gouvernement a chargé Raoul Baud, délégué à l'Approvisionnement économique, d'identifier avec les communes des lieux d'hébergement.

Les requérants seront logés en priorité dans ces lieux acceptés par les communes (pensions de famille, hôtels modestes, logements pour ouvriers, etc.); au cas où les locaux ne seraient pas disponibles assez rapidement, ils devront être accueillis temporairement dans des ouvrages de protection civile, puis transférés dans des logements au fur et à mesure de l'aboutissement des démarches entreprises.

L'hébergement des requérants d'asile est financé à 100 % par la Confédération. Seuls les frais de scolarisation des enfants sont couverts pour deux tiers par l'Etat, et pour un tiers par les communes par le biais de la facture sociale.

Sensibilisé par le drame vécu par ces personnes, le Conseil d'Etat met tout en œuvre pour les protéger et les accueillir dignement.

Philippe Anhorn



EMILIA GYGER - FAREAS

Un accueil digne et humain... mais jamais luxueux (Saint-Georges, 1997).

(Suite de la page 13)

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Formation des enseignants

La Conseil d'Etat a adopté un rapport au Grand Conseil sur la pétition «contre le centralisme et l'uniformisation de la formation des enseignants» et sa réponse à l'interpellation sur «l'introduction des nouveautés dans l'enseignement par la bande, sans consultation préalable des instances intéressées». La pétition a été déposée en novembre 1996 auprès de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Elle était également adressée aux parlements des cantons suisses. Quant à l'interpellation, elle a été déposée en juin 1997 par Micheline Félix, députée.

Philippe Lavanchy, chef du SESSFO,
021/316 34 01

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Vente de plaques de voitures à combinaison particulière: assouplissement

Si la vente de plaques de voitures à combinaison particulière a réjoui de nombreuses personnes, elle a aussi entraîné beaucoup de déception, en particulier de la part d'enfants qui souhaitaient "hériter" de la plaque de leurs parents. Lettres de protestation, réclamations au guichet du Service des automobiles (SAN) ont amené le Conseil d'Etat à assouplir l'arrêté du 3 décembre 1997 en élargissant aux enfants la gratuité déjà accordée aux époux lors de la transmission de la plaque d'immatriculation. La cession de gré à gré sera également autorisée, moyennant paiement de l'émolument réglementaire.

J.-J. Rège, chef du SAN, 021/316 88 01

DINF

Département des infrastructures

Ouverture des marchés publics

Le principe de la réciprocité lors de l'adjudication de marchés publics est de mieux en mieux appliqué par les cantons suisses. En cas de discrimination à l'égard d'une entreprise vaudoise, le Canton ne peut pas intervenir: il appartient à l'entreprise elle-même de déposer un recours. Telle est la réponse du Conseil d'Etat à la question du député Parmelin qui, en mai 1995, avait demandé au gouvernement s'il considérait que la réciprocité était bien réelle entre les cantons romands et quelles mesures il entendait prendre pour éviter que les entreprises vaudoises ne soient préférentielles.

Michel Rubattel, Secrétaire général adjoint,
021/316 70 32

Négociations entre le Conseil d'Etat et les associations de fonctionnaires

Accord conclu

Le lundi 26 octobre à 11 heures, au terme d'une négociation dense et rapide, les délégations du Conseil d'Etat et des associations de fonctionnaires FSF, SUD et SSP ont signé un accord sur les salaires. Si le Grand Conseil l'approuve, la contribution de solidarité sera reconduite pour deux ans.

Il a suffi de trois séances de négociations intenses pour aboutir. Après les grèves et les manifestations du 24 septembre et du 6 octobre, une volonté de sortir de la logique d'affrontement s'est développée de part et d'autre. Le comité de la

Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) a pris l'initiative qui a permis de débloquer la situation, en proposant au Conseil d'Etat de reconduire pour 1999 la convention salariale appliquée en 1998.

Le Conseil d'Etat est entré en matière sur la proposition de la FSF, mais en faisant remarquer d'emblée qu'elle était insuffisante. La cible d'économies du Conseil d'Etat sur la masse salariale était de 35 millions. L'offre de la FSF rapportait 22,1 millions. Les négociations ont finalement abouti à un compromis proche de 30 millions, par addition de la contribution de solidarité, d'un jour de congé non payé (4,5 millions) et de la réduction de l'enveloppe pour paiement des heures supplémentaires (3 millions).

Les syndicats SUD et SSP, qui n'avaient pas explicitement soutenu la proposition de la FSF, se sont joints in extremis à la négociation. Leurs représentants ont signé l'accord (voir texte page suivante).

Le Grand Conseil décide cette semaine s'il accepte de modifier le budget pour y intégrer les conséquences de l'accord.

LR



La délégation du Conseil d'Etat comprenait Charles Favre et Philippe Biéler (photo), ainsi que Claude Ruey et Jean-Claude Mermoud



La délégation de SUD sort du château à la fin des négociations. De gauche à droite: Pierre Théraulaz, Françoise Emmanuelle Nicolet, Henry Isler, Bernard Krattinger

Le texte

Voici le texte intégral du protocole d'accord signé le 6 octobre par les délégations du Conseil d'Etat et des associations de fonctionnaires. Il servira de référence pour la rédaction d'une convention en bonne et due forme, après validation par le Conseil d'Etat et les assemblées générales des trois associations.

Suite aux négociations menées entre les délégations du Conseil d'Etat d'une part, des associations du personnel FSF, SUD et SSP d'autre part, est conclu un accord sur la politique salariale de l'Etat de Vaud pour les années 1999 et 2000. Cet accord aboutit à une cible de 29,6 millions d'économies par rapport à l'application intégrale du statut des fonctions publiques cantonales. Il doit être validé d'une part par le Conseil d'Etat, d'autre part par les organes compétents des associations. Les compétences législatives et budgétaires du Grand Conseil demeurent réservées.

Aux termes de cet accord, le Conseil d'Etat renonce au paquet de mesures salariales tel que présenté dans son projet de budget pour 1999 et proposera au Grand Conseil de le remplacer par les mesures suivantes:

reconduction pour 1999 de la convention sur les salaires applicable en 1998 (22,1 millions)

instauration d'une journée de congé non payé (par exemple «pont» de l'Ascension), la retenue équivalant à 1/30 d'un salaire mensuel, applicable au salaire du mois de décembre (4,5 millions),

diminution de l'enveloppe pour paiement des heures supplémentaires (3 millions).

S'agissant des mesures structurelles touchant la Caisse de pensions, elles seront incluses dans les négociations à venir sur le nouveau statut des fonctions publiques cantonales.

Au cas où les comptes et les charges 1999 seraient plus favorables que le budget, selon le décret initial, une prime de 5 à 8 millions sera restituée au personnel, selon des modalités de calcul et de distribution à négocier paritairement. Des mesures analogues seront négociées dans le secteur parapublic.

En application du principe de proportionnalité, le Conseil d'Etat constate qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir la procédure statutaire d'avertissement ou de renvoi pour les faits de grève liés aux manifestations du 6 octobre; il renonce donc à prononcer des sanctions disciplinaires. En revanche, les heures manquées pour raison de grève donneront lieu à compensation. Chaque personne ayant participé à la grève annoncera volontairement son absence, sans contrôle par la hiérarchie, avec l'indication du mode de compensation proposé (imputation sur les heures supplémentaires ou le droit aux vacances, compensation en temps ou sur la rétribution basée sur un salaire journalier équivalant à 1/30 d'un salaire mensuel). En cas de retenue sur la rétribution, le produit de cette retenue sera affecté au Fonds pour la protection de la jeunesse. Cette décision n'a pas d'incidence sur les recherches en cours quant à l'application de la déontologie de la fonction publique en cas de grève, ces recherches ayant pour seul but de définir la déontologie applicable.

La convention s'appliquera également au budget de l'an 2000, sous réserve de dispositions différentes qui pourraient être conclues entre le Conseil d'Etat et les associations du personnel, le cas échéant dans le cadre des négociations à venir sur le statut, voire des réflexions de la table ronde sur la suite du programme d'assainissement des finances de l'Etat.

S'agissant du secteur subventionné, le Conseil d'Etat fera apparaître l'effort salarial qui découle par analogie du présent accord. Le Conseil d'Etat s'engage à fournir tous les chiffres et éclaircissements souhaitables, et à prendre les contacts nécessaires à cet égard avec les institutions subventionnées.

Le «paquet» initial du Conseil d'Etat devait produire une économie de 35 millions. Il comprenait notamment la réduction de 55% des augmentations annuelles légales, le doublement de la déduction de coordination à la Caisse de pensions et un «gel» des engagements pour six mois.



Les négociateurs de la FSF: Jean-Christophe Sauterel et Robert Vaucher

Tous les éléments de la convention pour 1998 sont repris: maintien intégral des annuités et de la compensation du renchérissement, contribution de solidarité progressive de 0,5 à 2,5% sur les salaires, deux jours de congé payés supplémentaires. Les «menus horaires», qui étaient déjà intégrés dans le projet de budget 1999, sont également maintenus.

Cette mesure a été reprise du «paquet» initial du Conseil d'Etat. Elle a été préférée au gel des engagements pour six mois, qui paraissait en contradiction avec l'engagement pris par le Conseil d'Etat de remédier rapidement aux situations de surcharge de travail et de pénibilité.

Cette prime pourrait prendre la forme d'un versement unique de 250 à 400 francs, égal pour tous les fonctionnaires. Si le Grand Conseil approuve l'application de l'accord sur deux ans, la prime sera également versée, selon les mêmes conditions, en l'an 2000.

La compensation des heures de non-travail pour raison de grève résulte du fait que l'Etat employeur ne peut pas payer pour des heures ou des journées d'absence non spécifiées par la loi (maladie, vacances, etc.).

Le Conseil d'Etat maintient son offre de négocier avec les représentants du personnel sur les modalités d'élaboration et sur le contenu du nouveau statut, ainsi que sur les remèdes à apporter aux situations de surcharge de travail et de pénibilité. Le calendrier de l'élaboration du statut sera revu en conséquence.

Portrait filmé de Jean-Pierre Dresco



Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal: à découvrir dans un «Plan Fixe» mené par Bertil Galland.

Le portrait de Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal et futur retraité, réalisé par l'Association Films Plans Fixes, sera projeté le vendredi 6 novembre 1998, dans le cadre des conférences internes du Département

des infrastructures. Cette projection est ouverte à toutes les personnes intéressées, collaborateurs de l'Etat, architectes, etc.

Ce film noir-blanc de 52 minutes, tourné sans reprise aux Archives cantonales en 1996, décrit la carrière de Jean-Pierre Dresco. L'interview est menée par Bertil Galland.

Depuis sa création en 1977, l'Association Films Plans-Fixes a produit 150 portraits. Par un tournage sobre, succession de «plans fixes» en noir et blanc qui restituent l'intimité d'un face-à-face, chaque film fait découvrir un visage, une voix, une vie. Ces témoignages sont recueillis dans des films 16 mm de 50 minutes environ.

JD

Lausanne, vendredi 6 novembre 1998, à 10h, à l'aula du Palais de Rumine. Entrée libre pour toutes les personnes intéressées.

Capter de la connaissance: les défis d'Internet

Le deuxième rendez-vous de *Midi Ouvertures* organisé par le DIRE le mardi 17 novembre s'annonce exceptionnel. En effet, nos invités, le professeur René Berger et Francis Lapique, collaborateur scientifique à l'EPFL, nous convient à une présentation sur Internet et sur écran géant, en temps réel, donc *on line* avec des milliers d'interlocuteurs.

Les participants pourront émettre leurs vœux dans différents domaines et accéder immédiatement à la connaissance. Ce moment interactif devrait permettre à tous de s'enrichir et de mieux saisir le fonctionnement des autoroutes de l'information et d'un site original de l'EPFL.

«Il est vrai que si l'on songe que l'éducation est la clé de voûte de la société, il est

urgent de se demander dans quelle mesure les nouvelles technologies restructurent, non seulement les contenus, mais les modes de fonctionnement et, partant, nos façons de penser et d'agir. La civilisation en émergence doit établir une relation d'un nouveau type, la cybercollaboration entre les institutions, les entreprises et le public en général.

Toute société, toute civilisation comporte sa part de sacré qui, le plus souvent implicite, constitue son fondement. Après l'ère de la révolution industrielle qui l'a presque entièrement oblitérée, un cybersacré n'est-il pas en train de prendre forme sous nos yeux? Comment le déceler, comment y prendre part?» s'interroge René Berger.

VM

Bulletin d'inscription

Nom:
Prénom:
Service:

J'assisterai à la conférence que donneront René Berger et Francis Lapique le mardi 17 novembre, à 12h, à l'auditoire Charlotte Olivier du CHUV.

• Ce coupon est à renvoyer jusqu'au vendredi 13 novembre à Isabel Balitzer-Domon, DIRE, Château cantonal, 1014 Lausanne.

• ou à faxer au 021/316 41 67

• Vous pouvez aussi répondre par e-mail à Isabel.balitzer@chancellerie.vd.ch

Théâtre, cinéma

Théâtre de Vidy. *Les bruits de la passion ou Casanova-quasi una fantasia*, de Michel Beretti. Mise en scène d'André Steiger. Jusqu'au 15 novembre (ma-me-je-sa 20 h 30; ve 19h; di 18h).

Cinémathèque suisse (Casino de Montbenon). *Fête du cinquantenaire*. Portes ouvertes le week-end du 14-15 novembre.

- 36 heures de projection non-stop et gratuites: «perles rares» des cinémathèques d'Europe; grands films de 1848; rétrospective Erich von Stroheim;
- visites guidées du Centre d'archivage de Penthaz (bus-navettes gratuits à partir de Montbenon);
- exposition «Les trésors de la Cinémathèque suisse»;
- etc. (programme sur Internet – www.lausanne.ch – à partir du 3 novembre).

Conférences

Musée Jenisch, Vevey. *Anne Perrier et ses amis en poésie*. Jean-Pierre Jossua, poésie et transcendance, me 11 novembre, 20 h 30. Frédéric Wandelère, poésie et simplicité, lu 16 novembre, 20 h 30.

Expositions

Musée de l'Elysée. *Beauté moderne: les avant-gardes photographiques tchèques 1918-1948*. Du 12 novembre 1998 au 17 janvier 1999.

Espace Arlaud. *L'Air*. Exposition présentée par le Musée cantonal de zoologie. Du 19 novembre 1998 au 14 mars 1999.

Grandvaux, caveau des Vignerons. Peintures d'Yves Correvon. Jusqu'au 30 novembre. Ve-di: de 17h à 21h.

Musique

Métropole. *J. Haydn*, Concerto pour clavier en sol majeur Hob.XVIII:4; Concerto pour piano en ré majeur Hob. XVIII:11; *W.A. Mozart*, Symphonie No 39 en mi bémol majeur K. 543. **Orchestre de Chambre de Lausanne**. Dir. Jesus Lopez Cobos; solistes: Christiane Jaccottet, clavier, et Brigitte Meyer, piano. Lundi 16 novembre, 20 h 30; mardi 17 novembre, 20h.

Opéra de Lausanne. *Ariadne auf Naxos*, de Richard Strauss. Mise en scène de Jonathan Miller. Avec l'Orchestre de chambre de Lausanne, dir. J. Lopez Cobos. Les 11,13,18 et 20 novembre, à 20h; le 15 novembre, à 17h.